



Partenariat entreprise association

Par **daniem**, le **25/04/2014** à **12:20**

Bonjour,
je souhaite savoir si un partenariat entreprise - association est possible, si oui sous quelles conditions, et quelles sont les limites?
Merci

Par **Emphyteose**, le **25/04/2014** à **16:09**

Bonjour,

Pour pouvoir vous répondre efficacement, il est nécessaire de préciser votre demande. Qu'entendez-vous par un partenariat (nature, objet...) ? L'entreprise est-elle une société (si oui de quelle forme juridique) ?

Par **daniem**, le **27/04/2014** à **15:47**

Bonjour,

Il s'agit en fait d'une personne qui a créé au départ une association, quelques années plus tard afin de vendre des produits de qualité cette personne ouvre une SARL (sur le site de l'association on peut lire partenaire SARL "truc").

J'aimerais savoir si il y a des limites, des conditions pour diriger une association ainsi qu'une

SARL?

Certaines personnes pensent que c'est en quelque sorte de l'abus de confiance car les personnes qui appellent l'association ont confiance en l'assoc. et celle-ci les envoie acheter dans la SARL.

En espérant avoir été le plus claire possible.

Merci pour vos réponses